



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



03 BP 4387
Quartier Fidjrossè Fiyégnon
Cotonou
Tél. : + 229 21 00 74 63/74 64

Agence béninoise pour l'Environnement

**MARCHE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES
DOSSIER DE PRESELECTION**

BON A LANCER

Émis le :

Pour l'élaboration du 4^{ème} Rapport Intégré sur l'Etat de
l'Environnement (RIEEB).

Avis d'appel public à candidature de marché public

N° : PI_DIESE_96933

Source de financement : *Fonds propres*

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : 2.1.1.1.1.36

Accord de prêt : *Sans objet*

Septembre 2024

17

I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC.

Projet : Elaboration du 4^{ème} Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin (RIEEB).

Objet : Recrutement d'un cabinet /groupements de cabinets pour l'élaboration du 4^{ème} Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin (RIEEB).

Référence du marché : **PI_DIESE_96933**

Avis N° ~~019~~ --PRMP-ABE/ PI_DG_84554/APM du 24/09/24

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite à la deuxième version du Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence béninoise pour l'Environnement publié sur le SIGMaP le 31 juillet 2024.
2. L'Agence béninoise pour l'Environnement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du 4^{ème} Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin (RIEEB).
3. Les prestations comprennent :
 - l'analyse de l'environnement (état et tendance) à travers les thématiques ci-après : Contexte biophysique et socio-économique ; Vulnérabilité et gouvernance climatique ; Ressources en eau ; Environnement marin et côtier ; Terres et gouvernance foncière ; Biodiversité et services écosystémiques ; Mines et énergie ; Établissements humains, cadre de vie et transport ; Stratégie de gestion environnementale ; conventions internationales relatives à l'environnement ;
 - les perspectives pour une bonne gestion de l'environnement: elles seront bâties autour des scénarii retenus selon l'appréciation des experts et de l'Agence béninoise pour l'Environnement.
4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/bureau d'études en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

17

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats *au moins cinq (05) et au plus huit (08)* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis¹. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. A l'issue de l'évaluation des manifestations, les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon : *la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).*

Conformément aux dispositions du point 1- c) al 3 de l'article 37 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « la proposition qui obtient le score technique et financier combiné le plus élevé est considérée comme la proposition la plus avantageuse ».

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets/bureau d'études ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

nf

¹ La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise

Critères d'évaluation	Note pour le critère ²	Sous-critères d'évaluation et note ³	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Inscription au registre de commerce	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de l'environnement, des études/d'évaluation sur l'état des ressources, au cours des dix (10) dernières années	[25]	-deux (02) missions et plus : 25 pts ; - un (01) mission d'études : 15 pts ;	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre expériences spécifiques du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de l'élaboration de documents sur les thématiques environnementales, l'élaboration de rapport ou documents diagnostics, de plan de gestion, de schéma directeur d'aménagement etc.. au profit de structures privée, publique, parapublique ou d'une ONG au cours des 10 dernières années.	[50]	-deux (02) missions et plus : 50 pts ; - un (01) mission d'études : 25 pts ;	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme ou bureau d'étude	[05]	- Présentation du cabinet : 03 pts ; - Organigramme : 02pts	Note de présentation du Cabinet/firme ou bureau d'études et son organigramme

MF

²Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.
³Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.
NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>- Un/e Chef de mission: expert environnementaliste, spécialiste en gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ou toute autre qualification équivalente, titulaire au moins d'un Bac+5 en environnement, ayant au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine de l'environnement ; avoir réalisé au moins une (01) mission d'élaboration de documents sur les thématiques environnementales (élaboration de rapports thématiques sur l'état des ressources naturelles, élaboration de document de stratégie, élaboration de Plan d'aménagement et gestion, etc.) au cours des cinq (05) dernières années : 03 pts</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>
<p>[10]</p>	<p>- Un/e Expert environnementaliste, spécialiste en gestion de l'environnement titulaire d'un Bac + 5 au moins, ayant au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine de l'environnement ; avoir participé au moins à une (01) mission d'élaboration de rapport thématique sur l'environnement au cours des dix (10) dernières années : 02 pts</p>	<p>BON A LANCER</p>
	<p>- Un/e expert environnementaliste spécialiste en gestion des ressources en eau : titulaire au moins d'un BAC+5 disposant d'au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles d'expériences dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; avoir participé à au moins une (01) mission d'élaboration de rapport thématique sur la Gestion Intégrée des</p>	

18

		<p>Ressources en Eau (GIRE) au cours des cinq (05) dernières années : 02 pts</p> <p>- Un/e expert géologue - sédimentologue : ingénieur en génie civil titulaire d'un Bac + 5 en génie civil, disposant d'au moins cinq (05) ans d'expériences sur les questions de géologie et de sédimentologie ; avoir participé à au moins une (01) mission d'élaboration de rapport thématique sur l'environnement au cours des cinq (05) dernières années : 02 pts</p> <p>Un (01) juriste spécialiste du droit de l'environnement ; niveau Bac+5 au minimum ; justifier d'au moins cinq (05) années d'expériences sur les questions environnementales et avoir une bonne connaissance des différentes conventions et des questions internationales relatives à l'environnement : 01 pt</p>	
TOTAL	[100]		

BON A LANCER

MF

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-quinze (75) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ou bureau d'études ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics, E-mail : gjadjovi@gouv.bj et prendre connaissance des documents de présélection au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : (+229) 65 71 90 87, aux heures suivantes de 8H à 12H30 et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 25.../09.../2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : (+229) 65 71 90 87. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en fichier unique sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : (+229) 65 71 90 87, au plus tard le 10.../10.../2024 à 14h30 mn.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

BON A LANCER

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : (+229) 65 71 90 87, le 10.../10.../2024 à 15h00 mn.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *deux (02)*⁴ jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02)]* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus ; deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

BON A LANCER

Fait à Cotonou le,

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Gentilis Jessica ADJOVI

⁴Choisir cinq (05) jours pour les marchés relevant des seuils de passation et deux (02) jours pour les sollicitations de prix

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

BON A LANCER

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*⁵ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.⁶ ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

⁵ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

⁶ Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation